

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

VEUILLEZ PRENDRE AVIS, que lors d'une séance ordinaire tenue le 5 août 2024, le conseil a adopté le règlement no. 013-2024 intitulé:

RÈGLEMENT NO. 013-2024

Règlement 013-2024 – Soustraction du territoire de la Ville d'Acton Vale au 1^{er} alinéa de l'article 94 du projet de loi 31 (Bâtiment accessoire).

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité à l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ À ACTON VALE, 6^e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-quatre.

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 7^e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-quatre.

Claudine Babineau, OMA
Greffière